DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/168

Objet : règlementation de circulatoin

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES.

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de l'entreprise SADE TELECOM en date du 28/06/20222,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement de cadres et plaques en chaussée – M145 – rue Waldeck Rousseau à SAINGHIN-en-WEPPES par l'entreprise SADE TELECOM – TSA 70011-(69134) DARDILLY CEDEX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation sera alternée par des feux tricolores au droit des travaux, cela, à partir du 12 juillet 2022 pour une durée de 30 jours.

<u>Article 2</u>: Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- -M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- -M. le Directeur de l'entreprise SADE TELECOM,
- -La Police Municipale,
- -Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 28 juin 2022

Le Maire

Matthieu CORBILLON

